

N°2025/20

DEPARTEMENT  
DU  
PAS-DE-CALAIS  
-----  
COMMUNE  
D'  
AUXI-LE-CHATEAU

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 14/04/2025**

**Nombre de Conseillers en exercice : 23**

**Présents ou représentés : 22**

**Date de la Convocation : 01/04/2025**

**OBJET : AUTORISATION DE DEPOT DE LA  
DEMANDE DU PERMIS D'AMENAGER DU  
PROJET D'AMENAGEMENT DES ABORDS  
DE LA HALLE**

L'an deux mille vingt-cinq, le quatorze avril à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune d'Auxi le Château dûment convoqué, s'est réuni en sa session ordinaire, en salle du Conseil, sous la présidence de M. Henri DEJONGHE, Maire.

**PRESENTS :**

Henri DEJONGHE – Bernard FINKE – Marie-José LEVE-HOCHART – Marie-José DUFOSSE-FRASER – Jean-Jacques DEWARUMETZ – Michel DUVAL – Jean-Michel VIMEUX – Chantal PONCHEL – Régis BRUNELLE – Sergine BERNARD – Damien DUPONT – Nicoletta FINKE-CAIOLA – Sandrine ROUSSEL – Estelle GACQUIERE – Bernard LACOSTE – Didier COUVILLERS – Valérie BOITEZ – Viviane GILBERT

**ABSENTS EXCUSES REPRESENTES :**

Odile RETOT-FABRE – Nicolas LIBESSART – Nicolas CAPY – Aline GUILLY

**ABSENTS EXCUSES NON REPRESENTES :**

Christian GACQUIERE

**SECRETAIRE DE SEANCE : Estelle GACQUIERE**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée le projet d'aménagement des abords de la Halle sur les parcelles AB 480 et AB 596 situées rue des Gobelets. Il indique qu'il est nécessaire de déposer une demande de permis d'aménager pour réaliser les travaux. Il précise que le dossier de demande de permis d'aménager est réalisé par le groupement mené par P.E.A.U Neuve et EVIA ; maître d'œuvre de la commune sélectionné à l'issue d'une réunion de la commission « Petites Villes de Demain » au cours de laquelle l'ensemble des offres reçues ainsi que l'analyse des ces dernières avaient été présentées.

Monsieur le Maire précise également à l'assemblée que le projet a été soumis et a reçu un avis favorable des membres des commissions « Finances » et « Petites Villes de Demain » lors d'une réunion conjointe en date du 29 mars 2025.

Monsieur le Maire présente le projet d'aménagement, objet de la demande de permis, au Conseil municipal à l'appui d'un diaporama.

A l'issue des débats, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de l'Autoriser à déposer une demande de permis d'aménager au nom et pour le compte de la Commune, ainsi que tout document nécessaire au dépôt et à l'obtention de cette autorisation de travaux.

**Le Conseil Municipal,**

**Vu** le Code général des collectivités territoriales ;

**Vu** le Code de l'urbanisme, notamment son article R.421-20 ;

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, **le Conseil Municipal, à la majorité (21 pour, 1 abstention de la part de M. Lacoste, 0 contre) :**

- **AUTORISE** le dépôt de la demande de permis d'aménager dans le cadre du projet d'aménagement des abords de la Halle par la création d'un parc paysager présenté,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant, à signer tous documents y afférents,

*Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susvisés et ont signé sur le registre les membres présents.*

POUR EXTRAIT CONFORME  
AUXI LE CHATEAU, le 14/04/2025

Le Maire,



Henri DEJONGHE